

Coire, le 8 mars 2021

## Communiqué de presse

### **La Lia Rumantscha demande davantage de visibilité pour le romanche**

Le romanche fête ses 25 ans comme langue semi-officielle de la Confédération

**Le 10 mars 1996, le peuple suisse a reconnu le romanche comme langue semi-officielle de la Confédération. Malgré de nombreux progrès dans la promotion de la quatrième langue nationale, la mise en œuvre d'une communication multilingue de la part de la Confédération laisse toujours à désirer sur de nombreux points. La Lia Rumantscha demande par conséquent une utilisation plus systématique du romanche dans les contacts avec la population romanche.**

Pour la Lia Rumantscha, l'organisation faîtière pour la promotion de la langue et de la culture romanches, le statut de langue semi-officielle est important pour le maintien du romanche. Depuis la votation de 1996 sur l'article linguistique, de nombreux efforts ont été entrepris pour la promotion du romanche, ce que la Lia Rumantscha reconnaît et salue. Ainsi, la Confédération traduit en romanche des documents de portée particulière, p.ex. les explications relatives aux votations. Et lorsqu'une citoyenne ou un citoyen s'adresse en romanche à l'administration fédérale, celle-ci lui répond en romanche.

#### **Davantage de visibilité**

La Lia Rumantscha estime toutefois que des efforts restent nécessaires au niveau de la mise en œuvre d'une communication multilingue par la Confédération. A l'occasion du 25<sup>ème</sup> anniversaire de l'introduction du romanche comme langue semi-officielle, elle demande une utilisation plus systématique du romanche dans les contacts avec la population romanche : le Parlement, l'administration fédérale ainsi que les entreprises proches de la Confédération doivent utiliser davantage le romanche dans leur communication et leurs contacts avec la population romanche.

Concrètement, la Lia Rumantscha demande que le romanche soit utilisé systématiquement, dans l'ensemble de la Suisse, sur les inscriptions et les signalisations de tout type sur lesquelles figurent déjà les trois autres langues officielles de la Suisse. Dans la région romanophone, le romanche doit en outre être utilisé prioritairement pour les informations à la population, et cela dans tous les canaux de communication.

Afin d'appuyer cette demande, *Andreas Gabriel*, secrétaire général ad interim de la Lia Rumantscha, souligne que « si le romanche n'est pas utilisé dans le contexte national, il risque de tomber dans l'oubli ». En plus de l'utilisation systématique du romanche, la Lia Rumantscha souhaite que l'administration fédérale et les entreprises proches de la Confédération veillent à l'utilisation d'une terminologie correcte concernant les langues nationales et les langues officielles. « La Suisse est quadrilingue ou multilingue, et non trilingue », précise Andreas Gabriel pour résumer la demande de la Lia Rumantscha.

Afin de montrer qu'une visibilité accrue du romanche peut être obtenue très simplement, la Lia Rumantscha a publié, ces derniers jours, un court film d'animation sur les réseaux sociaux. Avec un clin d'œil, ce clip relève notamment une omission flagrante dans l'utilisation du romanche. Lien vers le film d'animation «Scumandà da traversar ils binaris» : <http://bit.ly/25onns>

### **Soutien au Parlement**

La conseiller national *Martin Candinas*, Le Centre – PDC Grison, soutient les demandes de l'organisation linguistique romanche : « Une langue minoritaire comme le romanche a besoin d'une présence dans l'ensemble de la Suisse. » Il estime également que la Confédération a une responsabilité dans ce sens. Martin Candinas préside le groupe parlementaire « lingua e cultura rumantscha », créé en 2013 en collaboration avec la Lia Rumantscha et comptant actuellement plus de 80 membres. En septembre 2020, le Parlement a approuvé le message culturel de la Confédération pour les années 2021-2024. Celui-ci prévoit, pour la première fois, la promotion du romanche également en dehors de sa région linguistique dans les Grisons, autrement dit, dans l'ensemble de la Suisse.

### **La Confédération est sensibilisée**

A l'occasion du 25<sup>ème</sup> anniversaire de la votation de 1996, l'administration fédérale, représentée par la déléguée fédérale au plurilinguisme, a lancé, le 10 mars, en collaboration avec la Lia Rumantscha, une campagne destinée à sensibiliser les collaborateurs/trices de l'administration fédérale à la langue et à la culture romanches (plus d'informations [www.plurilingua.admin.ch](http://www.plurilingua.admin.ch)).

### **Décision importante pour le romanche**

Le 10 mars 1996, le peuple suisse a approuvé avec 76% de oui une révision de l'article linguistique de la Constitution fédérale. Cette décision accorde au romanche le statut de langue semi-officielle de la Confédération. A l'article 70 de la Constitution fédérale, l'article linguistique actuel précise : « Le romanche est aussi langue officielle pour les rapports que la Confédération entretient avec les personnes de langue romanche. » Les autres langues officielles de la Confédération sont l'allemand, le français et l'italien. Depuis 1938, le romanche est l'une des quatre langues nationales de la Suisse. L'article 4 de la Constitution fédérale les précise ainsi : « Les langues nationales sont l'allemand, le français, l'italien et le romanche. »